

Année 2020

# Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement



# Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
Qu'est-ce que le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service ? .....	3
La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne .....	3
<b>Partie 1 - L'Assainissement Collectif</b> .....	<b>4</b>
1. Présentation du service assainissement.....	5
1.1. Le territoire.....	5
1.2. La compétence assainissement collectif .....	6
1.3. Rappel règlementaire .....	6
2. Secteur du Châtillonnais.....	7
2.1. Fonctionnement du Service.....	7
2.2. Indicateurs techniques .....	7
2.3. Indicateurs financiers .....	11
3. Secteur des Coteaux de la Marne.....	12
3.1. Fonctionnement du Service.....	12
3.2. Indicateurs techniques .....	12
3.3. Indicateurs financiers .....	19
4. Secteur des Deux Vallées.....	20
4.1. Fonctionnement du Service.....	20
4.2. Indicateurs techniques .....	20
4.3. Indicateurs financiers .....	25
5. Secteur de la Brie des Etangs.....	26
5.1. Fonctionnement du Service.....	26
5.2. Indicateurs techniques .....	26
5.3. Indicateurs financiers .....	33
6. Etude globale sur les compétences des services eau potable et assainissement.....	34
7. Synthèse financière de l'année 2020 .....	34
7.1. Montants financiers.....	34
7.2. Etat de la dette et durée d'extinction .....	35
7.3. Amortissements.....	35
8. Perspectives 2021.....	36

<b>Partie 2 - L'Assainissement Non Collectif.....</b>	<b>37</b>
<b>1. Présentation du SPANC .....</b>	<b>38</b>
1.1. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) .....	38
1.2. Périmètre d'activité .....	38
1.3. Les missions .....	38
1.4. Le mode de gestion .....	38
<b>2. Indicateurs techniques .....</b>	<b>39</b>
2.1. Indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif (D302.0).....	39
2.2. Contrôles réalisés en 2020 .....	40
2.3. Taux de conformité.....	41
<b>3. Indicateurs financiers .....</b>	<b>43</b>
3.1. Redevances d'assainissement non collectif .....	43
3.2. Compte administratif 2020.....	43
<b>4. Perspectives 2021.....</b>	<b>44</b>
4.1. Mise à jour du règlement et des redevances .....	44
4.2. Opération groupée de réhabilitation .....	44
4.3. Communication .....	44
4.4. Zonage d'assainissement.....	44
<b>LEXIQUE</b>	<b>45</b>

# Préambule

## Qu'est-ce que le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service ?

Le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante, des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement destinés notamment à l'information des usagers. Il comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

## La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC) a été créée suite à la fusion-extension de 3 anciennes communautés de communes et de 8 communes :

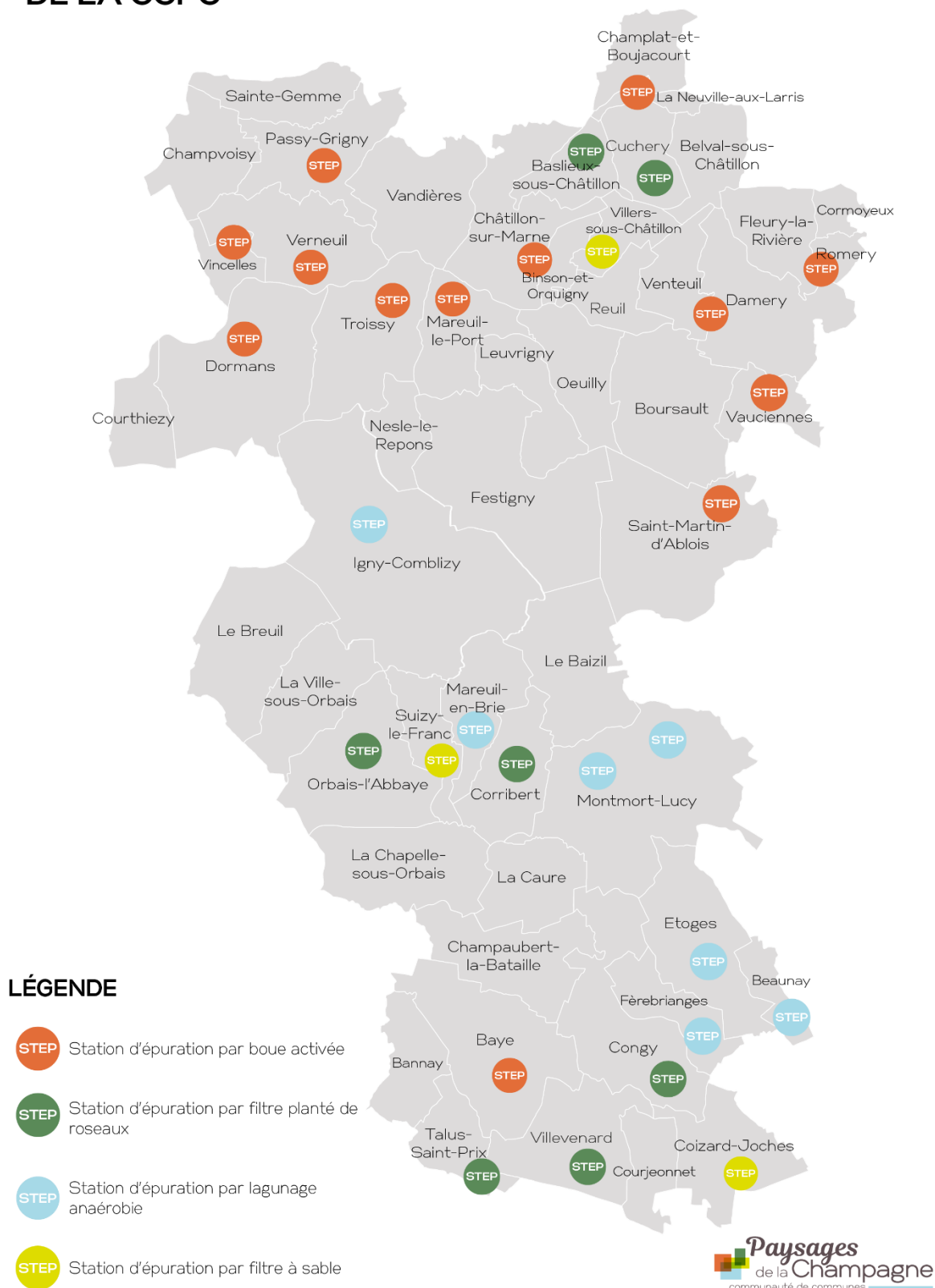
- La Communauté de Communes de la Brie des Etangs (CCBE)
- La Communauté de Communes des Coteaux de la Marne (CCCM)
- La Communauté de Communes des 2 Vallées (CC2V)
- Les communes de Baslieux-sous-Châtillon, Belval-sous-Châtillon, Champlat et Boujacourt, Châtillon sur Marne, Cuchery, La Neuville-aux-Larris, Passy-Grigny et Vandières, membres de l'ancienne Communauté de Communes Ardre et Châtillonnais (CCAC)

## Partie 1 - L'Assainissement Collectif

# 1. Présentation du service assainissement

## 1.1. Le territoire

### EMPLACEMENT DES STATIONS D'EPURATION DE LA CCPC



## 1.2. La compétence assainissement collectif

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne exerce la compétence « Assainissement collectif ». A travers cette compétence, elle a donc en charge la collecte, le transport et le traitement des eaux usées domestiques et parfois des eaux usées non domestiques sur autorisation (activités artisanales, activités industrielles, activités viticoles, ...).

La collecte et le transport sont réalisés grâce au réseau public d'assainissement composé de 180 485 ml de réseaux en séparatif et en unitaire et 46 postes de relèvements.

Le traitement est réalisé grâce aux 30 stations d'épuration.

## 1.3. Rappel règlementaire

Pour rappel, le « chapitre II : EAUX USEES DOMESTIQUES » du règlement de service de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne précise :

*« Comme le prescrit l'Article L1331-1 du Code de la santé publique, tous les immeubles qui ont accès au réseau public d'assainissement disposé pour recevoir les eaux usées domestiques et établi sous la voie publique, soit directement, soit par l'intermédiaire de voie privée ou de servitude de passage, **doivent obligatoirement être raccordés à ce réseau dans un délai de deux ans à compter de sa date de mise en service.***

*Au terme de ce délai, conformément à l'article L1331-8 du Code de la santé publique :*

***Tant que le propriétaire ne s'est pas raccordé (de manière conforme) au réseau public d'assainissement, il est astreint au paiement d'une majoration, dans la limite de 100 % de sa redevance d'assainissement.***

***Le taux de la majoration est fixé par délibération de conseil communautaire.***

*Pour les constructions édifiées postérieurement à la mise en service du réseau, le raccordement doit être sans délai et avant toute occupation de l'immeuble.*

*Si l'obligation de raccordement n'est pas respectée dans le délai imparti, la CCPC peut procéder, après mise en demeure, aux travaux nécessaires, y compris en domaine privé, aux frais du propriétaire.*

*Les immeubles non desservis par le réseau ou situé en zonage non collectif doivent obligatoirement être doté, d'un assainissement autonome et conforme à la législation en vigueur, et en bon état de fonctionnement. »*

## 2. Secteur du Châtillonnais

### 2.1. Fonctionnement du Service

Le service d'assainissement collectif est géré en affermage pour les communes de Baslieux-sous-Châtillon, Châtillon-sur-Marne, Cuchery, La-Neuveville-aux-Larris, Passy-Grigny, Villers-sous-Châtillon, Binson-et-Orquigny et Reuil. Il est à noter que la commune de Binson-et-Orquigny est raccordée à la station d'épuration de Châtillon-sur-Marne et que Reuil ne possède pas d'unité de traitement.

Les communes de Belval-sous-Châtillon, Champlat-et-Boujacourt et Vandières sont concernées par un Assainissement Non Collectif. La compétence de l'Assainissement Non Collectif est gérée en régie par la collectivité.

Une Délégation de Service Public (DSP) a été mise en place pour assurer l'entretien des stations d'épuration. Elle a été confiée à l'entreprise SUEZ jusqu'au 31 Décembre 2020. Ce dernier a également en charge l'autosurveillance et l'entretien des réseaux et postes de relèvement.

La gestion des espaces verts des stations d'épuration est assurée par le délégataire.

### 2.2. Indicateurs techniques

#### 2.2.1 La Collecte et le transport des effluents

##### Les chiffres

La collectivité possède 38,5 km de réseaux sur ce territoire, répartis en 5,25 km de réseaux en unitaire et de 23 km de réseaux en séparatif.

En 2020, il y avait 1 211 abonnements de comptabilisés.

##### Les raccordements

La Communauté de Communes réhabilite progressivement les sites de traitement et équipe progressivement les communes concernées de réseaux d'assainissement. Afin de répartir les coûts dans le temps, les réseaux sont réalisés par tranches successives.

Commune	Type	Capacité (EH)	Nb habitations raccordées
<b>Baslieux-sous-Châtillon</b>	Filtre planté de roseaux	550	99
<b>Binson-et-Orquigny</b>	Boues activées (step de Châtillon)	950	95
<b>Châtillon-sur-Marne</b>	Boues activées		351
<b>Cuchery</b>	Filtre planté de roseaux	600	223
<b>La-Neuveville-aux-Larris</b>	Boues activées	250	98
<b>Passy-Grigny</b>	Boues activées	500	140
<b>Villers-sous-Châtillon</b>	Filtre à sable	250	126
<b>Total</b>		<b>3 100</b>	<b>1 132</b>

*\*Données du tableau estimées*

De nombreux travaux de création de réseaux sont donc encore à prévoir afin de raccorder l'ensemble des habitations prévues aux différentes stations d'épuration existantes.

**Les propriétaires ont un délai légal de 2 ans pour effectuer le raccordement de leurs eaux usées au réseau public d'assainissement, à partir de la mise en service de celui-ci.**

#### Les travaux

En 2020, le délégataire a réalisé les travaux suivants :

- ✓ Curage préventif : 657 ml de réseaux curés
- ✓ Curage curatif : 14,6 ml
- ✓ Inspections télévisées : 38 ml
- ✓ Désobstructions sur réseau : 1 intervention
- ✓ Contrôles de branchement : 3 contrôles
- ✓ Réparation réseaux : 1 réparation
- ✓ Intervention d'astreinte réseaux : 1 intervention

L'ensemble des postes de relèvement ont été curés deux fois dans l'année.

Cette année, la collectivité a réalisé les travaux suivants :

- ✓ Extension du réseau d'assainissement Rue des Genêts – Hameau de Montigny à Châtillon-sur-Marne pour 20 623,40 € HT.

### 2.2.2 Le traitement

#### Les unités de traitement

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne possède actuellement 6 stations d'épuration sur cette partie du territoire, réparties sur 6 communes représentant une capacité totale de 3 100 équivalents habitants (EH). Elle possède également 10 postes de relèvement ainsi que plusieurs déversoirs d'orage.

Commune	Type de traitement	Capacité (eh)	Capacité (kgDBO5/j)	Mise en Service	Type de Réseau
Baslieux-sous-Châtillon	Filtre planté de roseaux	550	33	2013	Séparatif
Châtillon-sur-Marne	Boues activées	950	57	1972	Séparatif et unitaire
Cuchery	Filtre planté de roseaux	600	36	2009	Séparatif
La Neuville-aux-Larris	Boues activées	250	15	1978	Séparatif et unitaire
Passy-Grigny	Boues activées	500	30	1970	Séparatif et unitaire
Villers-sous-Châtillon	Filtre à sable	250	15	1960	Séparatif et unitaire

#### L'autosurveillance

Suite aux obligations réglementaires (arrêté du 22 juin 2007 puis arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5) le délégataire réalise des bilans 24 heures.

En 2020, les bilans règlementaires (analyses sur échantillons moyens sur 24h) ont donc été réalisés en entrée et sortie des 6 stations en fonctionnement de la Collectivité sur ce secteur. Les résultats de conformité sont présentés ci-après :

## Station d'épuration de Baslieux-sous-Châtillon

Conformité par paramètre									
St. Epuration à Baslieux sous Châtillon	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhibitaires	Conformité
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DBO5	25,44	5	0,27	99	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DCO	48,28	53	2,81	94	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	MeS	6,36	13	0,69	89	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	NTK	3,26	8,2	0,43	87	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	Pt	0,41	6,8	0,36	13	1	0	0	Non

\*Données du délégataire SUEZ / La STEP est NON CONFORME en performance.

## Station d'épuration de Châtillon-sur-Marne

STEP de Châtillon sur Marne	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DBO5	13,57	-	-	-	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DCO	47,89	-	-	-	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	MeS	21,84	-	-	-	0	0	0	Oui

\*Données du délégataire SUEZ / La STEP est CONFORME en performance.

## Station d'épuration de Cuchery

St. Epuration à Cuchery	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DBO5	21,28	14	0,78	96	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DCO	49,76	115,5	6,47	87	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	MeS	18,2	19,5	1,09	94	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	NTK	4,98	41,25	2,31	54	2	0	0	Non
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	Pt	0,59	9,7	0,54	7	0	0	0	Oui

\*Données du délégataire SUEZ / La STEP est NON CONFORME en performance.

## Station d'épuration de La-Neuville-aux-Larris

STEP de la Neuville aux Larris	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DBO5	10,72	-	-	-	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DCO	29,42	-	-	-	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	MeS	11,41	-	-	-	0	0	0	Oui

*\*Données du délégataire SUEZ / La STEP est NON CONFORME.*

La station de la Neuville-aux-Larris est NON CONFORME. Elle fait l'objet d'une mise en demeure en date du 02 décembre 2020

## Station d'épuration de Passy-Grigny

STEP à Passy Grigny	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DBO5	8,93	208,47	7,4	17	0	1	4	Non
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DCO	23,36	544,11	19,32	17	1	1	3	Non
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	MeS	7,52	269,94	9,58	- 27	0	1	4	Non

*\*Données du délégataire SUEZ / La STEP est NON CONFORME.*

## Station d'épuration de Villers-sous-Châtillon

St. Epuration à Villers sous Châtillon	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DBO5	10,55	34	1,22	93	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	DCO	53,35	164	5,9	94	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015 - 2020	MeS	17,93	25	0,9	97	0	0	0	Oui

*\*Données du délégataire SUEZ / La STEP est NON CONFORME.*

## La Production de boues

En 2020, seule la station d'épuration de Châtillon-sur-Marne a été concernée par une évacuation de boues. Le tableau suivant reprend les quantités et les caractéristiques principales des boues :  
Le délégataire n'a pas fourni de données dans son RAD

*\*Données du délégataire SUEZ*

L'ensemble des boues a été traité et valorisé conformément à la réglementation.

Les travaux

En 2020, le délégataire a réalisé 1 084 interventions sur les stations d'épuration.

### 2.3. Indicateurs financiers

#### 2.3.1 Prix détaillé d'une facture de 120 m<sup>3</sup> pour la collecte et le traitement des eaux usées au 01/01/2021

COMMUNES	Part Délégataire		Part Collectivité		A.E.S.N	Facture 120 m <sup>3</sup>		
	Abonnement	Consommation m <sup>3</sup>	Abonnement	Consommation m <sup>3</sup>	Modernisation des réseaux de collecte	Total HT pour 120 m <sup>3</sup>	Total TTC pour 120 m <sup>3</sup>	Prix moyen TTC m <sup>3</sup>
Baslieux-sous-Châtillon			80 €	2,67 €	0,1850 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Binson-et-Orquigny	20,00 €	0,57 €	60 €	2,10 €	0,1850 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Châtillon-sur-Marne	20,00 €	0,57 €	60 €	2,10 €	0,1850 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Cuchery			80 €	2,67 €	0,1850 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
La Neuville-aux-Larris	20,00 €	0,57 €	60 €	2,10 €	0,1850 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Passy-Grigny	20,00 €	0,57 €	60 €	2,10 €	0,1850 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Reuil	-	-	-	-	-	-	-	-
Villers-sous-Châtillon	20,00 €	0,57 €	60 €	2,10 €	0,1850 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €

#### 2.3.2 Evolution du prix de l'assainissement pour 120 m<sup>3</sup> TTC

COMMUNES	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	N/N-1
	TTC	TTC	%
Baslieux-sous-Châtillon	463,80 €	464,86 €	+ 0,23
Binson-et-Orquigny	424,20 €	464,86 €	+ 8,74
Châtillon-sur-Marne	463,80 €	464,86 €	+ 0,23
Cuchery	463,80 €	464,86 €	+ 0,23
La Neuville-aux-Larris	463,80 €	464,86 €	+ 0,23
Passy-Grigny	463,80 €	464,86 €	+ 0,23
Reuil	-	-	-
Villers-sous-Châtillon	425,44 €	464,86 €	+ 8,47

## 3. Secteur des Coteaux de la Marne

### 3.1. Fonctionnement du Service

Le service d'assainissement collectif est géré en délégation de service public pour les communes de Dormans, Igny-Comblizy, Mareuil-le-Port, Troissy, Verneuil et Vincelles.

Les communes de Courthiézy, Le Breuil, Festigny, Nesle-le-Repons, Leuvrigny, Oeuilly, Sainte-Gemme et Champvoisy sont concernées par un Assainissement Non Collectif. La compétence de l'Assainissement Non Collectif est gérée en régie par la collectivité.

Une Délégation de Service Public (DSP) a été mise en place pour assurer l'entretien des stations d'épuration. Elle a été confiée à l'entreprise VEOLIA jusqu'au 30 Juin 2020.

Suite aux décisions prises en 2019 lors de l'étude mode de gestion, pour définir les nouveaux périmètres de la DSP et de la régie, et suite à la consultation menée par la Collectivité dans le cadre de la nouvelle DSP, l'entreprise Véolia est titulaire du nouveau contrat de DSP 2020-2029. Véolia a donc assuré l'exploitation de ce secteur de juillet à décembre 2020, et assurera en plus l'exploitation des Communes de Binson-et-Orquigny, Châtillon-sur-Marne, La-Neuville-aux-Larris, Passy-Grigny et Villers-sous-Châtillon à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce dernier a également en charge l'autosurveillance et l'entretien des réseaux et postes de relèvement.

La gestion des espaces verts des stations d'épuration est assurée par le délégataire.

### 3.2. Indicateurs techniques

#### 3.2.1 La Collecte et le transport des effluents

##### Les Chiffres

La collectivité possède 53,647 km de réseaux sur ce territoire, répartis en 28,98 km de réseaux en unitaire et de 24,67 km de réseaux en séparatif.

En 2020, il y avait 3 382 abonnements de comptabilisés.

##### Les Raccordements

La Communauté de Communes réhabilite progressivement les sites de traitement et équipe progressivement les communes concernées de réseaux d'assainissement. Afin de répartir les coûts dans le temps, les réseaux sont réalisés par tranches successives.

Commune	Type	Capacité (EH)	Nb habitations raccordées
<b>Dormans</b>	Boues activées	3 500	1 532
<b>Mareuil-le-Port</b>	Boues activées	900	632
<b>Troissy</b>	Boues activées	1 083	411
<b>Igny-Comblizy</b>	Lagunage aéré	400	179
<b>Verneuil</b>	Boues activées/Bio disques	1 100	416
<b>Vincelles</b>	Boues activées/Culture fixées	750	212
<b>Total</b>		<b>7 733</b>	<b>3 382</b>

*\*Données du tableau estimées*

De nombreux travaux de création de réseaux sont donc encore à prévoir afin de raccorder l'ensemble des habitations prévues aux différentes stations d'épuration existantes.

**Les propriétaires ont un délai légal de 2 ans pour effectuer le raccordement de leurs eaux usées au réseau public d'assainissement, à partir de la mise en route de celui-ci.**

#### Les travaux

En 2020, le délégataire a réalisé les travaux sur les réseaux suivants :

- ✓ Curage préventif : 5 088 ml de réseaux curés répartis de la façon suivante :
  - Dormans : 2 692,6 ml
  - Mareuil-le-Port : 1 288,24 ml
  - Troissy : 617,84 ml
  - Verneuil : 82,02 ml
  - Vincelles : 407,28 ml
  
- ✓ Désobstructions sur réseaux : 35 interventions réparties de la façon suivante :
  - Désobstruction sur branchements : 7 interventions
  - Désobstruction sur canalisations : 7 interventions
  - Désobstruction sur accessoires : 21 interventions
  
- ✓ Réparation réseaux : 2 réparations

En 2020, le délégataire a réalisé sur les postes de relèvement les travaux suivants :

Lieu ou ouvrage	Description
Ensemble des postes de relevage	Curage des postes
Ensemble des postes de relevage	Entretien des poires de niveaux
Ensemble des postes de relevage	Remplacement de sondes
PR MAREUIL LE PORT	Intervention suite défaut pompage (14/03/2020)
PR MAREUIL LE PORT	Intervention suite défaut pompage (14/10/2020)
PR Petit Voisin à MAREUIL LE PORT	Intervention suite défaut EDF (01/11/2020)
PR Lotissement Troissy	Intervention suite défaut pompe : débouchage (20/12/2020)

Lieu ou ouvrage	Description
PR Petit Voisin MAREUIL LE PORT	Hydraulique Complet Poste
PR Petit Voisin MAREUIL LE PORT	Remplacement Armoire
PR Petit Voisin MAREUIL LE PORT	Remplacement Télésurveillance
PR Petit Voisin MAREUIL LE PORT	Remplacement Pompe 1
PR Stade MAREUIL LE PORT	Remplacement Télésurveillance

*\*Données du délégataire VEOLIA*

La Collectivité a également créé un poste de relevage Rue des Barbiers à Troissy et la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue, pour un montant de 138 393,90 €, concernant le lot assainissement « eaux usées ».

### 3.2.2 Le traitement

#### Les unités de traitement

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne possède actuellement 6 stations d'épuration sur ce territoire, réparties sur 6 communes représentant une capacité totale de 7 733 équivalents habitants (EH). Elle possède également 16 postes de relèvement ainsi que 9 déversoirs d'orage.

Commune	Type de traitement	Capacité (eh)	Capacité (m3/j)	Capacité (kgDBO5/j)	Mise en Service	Type de Réseau
Dormans	Boues activées	3500	800	210	1983	Unitaire et séparatif
Mareuil le Port	Boues activées	900	60	54		Unitaire et séparatif
Troissy	Boues activées	1083	180	65		Unitaire et séparatif
Igny-Comblizy	Lagunage aéré	400	60	24		Unitaire
Verneuil	Boues activées/ Bio disques	1100	132	66	2014	Unitaire et séparatif
Vincelles	Boues activées/ Culture fixée	750	136	45	2015	Unitaire

#### L'autosurveillance

Suite aux obligations réglementaires (arrêté du 22 juin 2007 puis arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5) le délégataire réalise des bilans 24 heures.

En 2020, les bilans réglementaires (analyses sur échantillons moyens sur 24h) ont donc été réalisés en entrée et sortie des 6 stations en fonctionnement de la Collectivité sur ce secteur. Les résultats de conformité sont présentés ci-après :

## Station d'épuration de Dormans

## Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	1,30	99,29	14,70	96,60	2,00	98,89						
février	7,40	95,51	25,80	94,12	3,87	97,50						
mars	2,30	98,98	20,30	95,03	3,38	97,27	3,40	95,27	8,70	87,87	0,90	87,04
avril	1,50	99,37	15,80	95,85	1,82	98,50						
mai	1,20	99,43	12,40	95,68	1,77	99,12						
juin	1,00	99,46	13,40	97,56	1,54	99,17	2,20	95,74	5,20	89,99	3,40	35,20
juillet	0,80	99,65	10,50	97,11	1,21	99,40						
août	1,40	97,02	9,40	93,65	1,18	98,33						
septembre	1,50	99,28	10,70	96,71	1,54	98,40	3,50	92,22	3,70	91,91	0,60	88,52
octobre												
novembre	1,00	99,52	10,70	97,04	1,40	99,19						
décembre	2,60	98,75	22,00	93,08	3,25	97,89						

\*Données du délégataire VEOLIA / La STEP est CONFORME en performance.

## Station d'épuration de Mareuil le Port

## Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
24/08/2020	0,15	93,5	0,37	93,9	0,03	99,3	0,02	98,0	0,29	67,9	0,1	-13,1
07/09/2020	0,08	99,6	0,3	98,4	0,06	98,9	0,03	98,2	0,5	72,3	0,14	13,7

\*Données du délégataire VEOLIA/ La STEP est CONFORME en performance.

## Station d'épuration de Troissy

## Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
23/03/2020	0,47	97,3	1,92	96,0	0,41	96,8	0,41	95,5	1,4	84,7	0,15	78,9
24/08/2020	2,1	96,8	1,8	94,1	0,38	97,7						
07/09/2020	0,2	98,0	1,08	95,2	0,18	98,4	0,25	94,7	0,6	87,5	0,31	35,7
09/12/2020	2,51	88,1	4,64	90,3	1,37	87,8						

\*Données du délégataire VEOLIA / La STEP est CONFORME en performance.

## Station d'épuration de Igny-Comblizy

**Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :**

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
23/03/2020	0,12	90,9	0,84	53,3	0,18	66,7	0,18	36,2	0,56	19,2	0,03	-26,5
26/08/2020	0,18	97,5	0,68	93,4	0,24	75,0	0,11	92,2	0,8	45,0	0,1	38,4
07/09/2020	0,18	99,1	0,44	98,2	0,26	92,1	0,27	84,0	1,13	34,0	0,09	58,6
09/12/2020	0,2	95,8	0,73	88,8	0,31	76,9	0,09	91,2	1,25	28,2	0,09	76,8

*\*Données du délégataire VEOLIA / La STEP est CONFORME en performance.*

## Station d'épuration de Verneuil

**Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :**

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
07/09/2020	0,22	99,5	2,44	93,0	0,24	98,6	0,17	95,5	2,27	40,1	0,27	52,9
09/12/2020	0,17	97,5	1,68	91,7	0,23	94,7	0,1	96,4	1,82	40,7	0,2	36,4

**Détail des non-conformités**

Sortie système			Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
Bilans	Bilan non conforme	Bilan réhibitoire			
07/09/2020	Oui	Non	NGL	Non	- Non conformité sur le paramètre NGL pour non atteinte du rendement (Valeur = 40,09 % - Seuil = 50,0 %)
09/12/2020	Oui	Non	NGL Ptot	Non	- Non-conformité sur le paramètre NGL pour non atteinte du rendement (Valeur = 40,66 – Seuil = 50,0 %) - Non-conformité sur le paramètre Pt pour non atteinte du rendement (Valeur = 36,35 % - Valeur = 40,0 %)

*\*Données du délégataire VEOLIA / La STEP est NON CONFORME en performance.*

## Station d'épuration de Vincelles

**Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :**

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
09/12/2020	0,98	89,9	2	81,3	0,46	83,1	1,11	40,6	1,48	24,0	0,01	92,5

**Détail des non-conformités**

Sortie système			Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
Bilans	Bilan non conforme	Bilan réhabilitaire			
09/12/2020	Oui	Non	NGL NTK	Non	- Non-conformité sur le paramètre NGL pour non atteinte du rendement (Valeur = 24,02 % - Seuil = 50,0 %)  - Non-conformité sur le paramètre NTK pour non atteinte du rendement (Valeur = 40,59 % - Seuil = 50,0 %)

*\*Données du délégataire VEOLIA / La STEP est NON CONFORME en performance.*

## La Production de boues

En 2020, les stations d'épuration de Dormans, Mareuil-le-Port et Troissy sont concernées par une évacuation de boues. Le tableau suivant reprend les quantités et les caractéristiques principales des boues :

**Station de Dormans :**

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Valorisation agricole	15	32,00	4,8	100,00
Compostage norme NF	20,2	19,31	3,9	100,00
<b>Total</b>	<b>35,2</b>	<b>24,72</b>	<b>8,7</b>	<b>100,00</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

*\*Données du délégataire VEOLIA*

En 2020, les boues de la station de Dormans produites antérieurement au 17 mars ont été épandues et les boues produites postérieurement ont été traitées en centre de compostage.

**Station de Mareuil-le-Port :**

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Station d'épuration	121,4	1,24	1,5	100,00
<b>Total</b>	<b>121,4</b>	<b>1,24</b>	<b>1,5</b>	<b>100,00</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

*\*Données du délégataire VEOLIA*

**Station de Troissy :**

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	209	1,58	3,3	100,00
<b>Total</b>	<b>209</b>	<b>1,58</b>	<b>3,3</b>	<b>100,00</b>

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

*\*Données du délégataire VEOLIA*

L'ensemble des boues ont été traitées et valorisées conformément à la réglementation.  
Les stations de Verneuil et Vincelles ne sont pas concernées par une évacuation de boues cette année.

Remarques :

Un arrêté ministériel paru le 30 avril 2020 est venu modifier les modalités d'épandage des boues issues des stations d'épuration pendant la période de Covid-19. Cet arrêté fixe de nouvelles conditions, et impose notamment l'hygiénisation des boues pour pouvoir les épandre. Ainsi, une partie des boues de la station de Dormans (boues produites après le 17 mars 2020, date officielle d'apparition de l'épidémie de Covid-19 dans la Marne) et les boues de la station de Troissy ont été traitées en centre de compostage par le délégataire.

Les travaux

En 2020, le délégataire a réalisé les travaux sur les stations d'épuration suivants :

Lieu ou ouvrage	Description
Ensemble des installations	Entretien des espaces verts
Ensemble des installations	Vérifications des installations électriques par un organisme agréé
Ensemble des installations	Vérifications des installations de levage par un organisme agréé
Ensemble des installations	Curage préventif des ouvrages
Ensemble des installations	Gestion des boues
STEP VINCELLES	Remplacement des médias et des membrances du bassin d'aération
STEP TROISSY	Pose d'un garde-corps périphérique sur le bassin d'aération

*\*Données du délégataire VEOLIA*

## 3.3. Indicateurs financiers

3.3.1 Prix détaillé d'une facture de 120 m<sup>3</sup> pour la collecte et le traitement des eaux usées au 01/01/2021

COMMUNES	Part Délégitaire		Part Collectivité		A.E.S.N	Facture 120 m3		
	Abonnement	Consommation m <sup>3</sup>	Abonnement	Consommation m <sup>3</sup>	Modernisation des réseaux de collecte	Total H.T pour 120 m <sup>3</sup>	Total T.T.C pour 120 m <sup>3</sup>	Prix moyen TTC m <sup>3</sup>
Dormans	20,00 €	0,57 €	60 €	2,10 €	0,1850 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Mareuil le Port	20,00 €	0,57 €	60 €	2,10 €	0,1850 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Troissy	20,00 €	0,57 €	60 €	2,10 €	0,1850 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
igny-Comblizy	20,00 €	0,57 €	60 €	2,10 €	0,1850 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Verneuil	20,00 €	0,57 €	60 €	2,10 €	0,1850 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Vincelles	20,00 €	0,57 €	60 €	2,10 €	0,1850 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €

3.3.2 Evolution du prix de l'assainissement, pour 120 m<sup>3</sup> TTC

COMMUNES	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	N/N-1
	T.T.C	T.T.C	%
Dormans	332,36 €	464,86 €	+ 39,87
Mareuil le Port	332,36 €	464,86 €	+ 39,87
Troissy	332,36 €	464,86 €	+ 39,87
igny-Comblizy	332,36 €	464,86 €	+ 39,87
Verneuil	332,36 €	464,86 €	+ 39,87
Vincelles	332,36 €	464,86 €	+ 39,87

## 4. Secteur des Deux Vallées

### 4.1. Fonctionnement du Service

Le service d'assainissement collectif est géré en régie pour les communes de Damery, Venteuil, Fleury-la-Rivière, Cormoyeux, Romery, Vauciennes et Saint-Martin-d'Ablois.

La commune de Boursault est concernée par un Assainissement Non Collectif. La compétence de l'Assainissement Non Collectif est gérée en régie par la collectivité.

Un Contrat de Prestations a été mis en place pour assurer l'autosurveillance, les opérations de maintenance importantes et l'astreinte des stations d'épuration. Il a été confié à l'entreprise SUEZ jusqu'au 30 avril 2021. Cette dernière a également en charge l'entretien préventif des réseaux et postes de relèvement.

Pour information, dans le cadre de l'étude mode de gestion et afin d'harmoniser les différents contrats et le fonctionnement, le contrat de prestation de SUEZ a été résilié au 31 décembre 2020.

Le but étant de pouvoir démarrer un nouveau contrat de prestation unique sur l'ensemble du territoire en régie (Deux Vallées et Brie des Etangs) de la CCPC au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### 4.2. Indicateurs techniques

#### 4.2.1 La Collecte et le transport des effluents

##### Les Chiffres

La collectivité possède 62 371 ml de réseaux unitaires et séparatifs sur ce territoire. Selon l'estimation 2017, il y a environ 2 368 abonnements.

##### Les Raccordements

La Communauté de Communes réhabilite progressivement les sites de traitement et équipe progressivement les communes concernées de réseaux d'assainissement. Afin de répartir les coûts dans le temps, les réseaux sont réalisés par tranches successives.

Commune	Type	Capacité (EH)	Nb habitations raccordées
<b>Damery</b>	Boues activées	5 000	764
<b>Venteuil</b>	Boues activées (step de Damery)		353
<b>Fleury-la-Rivière</b>	Boues activées	1 400	294
<b>Cormoyeux</b>	Boues activées (step de Fleury)		85
<b>Romery</b>	Boues activées (step de Fleury)		91
<b>Saint-Martin-d'Ablois</b>	Boues activées	4 500	604
<b>Vauciennes</b>	Boues activées	600	177
<b>Total</b>		<b>11 500</b>	<b>2 368</b>

*\*Données du tableau estimées*

**Les propriétaires ont un délai légal de 2 ans pour effectuer le raccordement de leurs eaux usées au réseau public d'assainissement, à partir de la mise en route de celui-ci.**

#### Les travaux

En 2020, les travaux suivants d'exploitation du réseau ont été réalisés :

- ✓ Curage curatif : 4 interventions

En 2020, les travaux d'exploitation suivants sur les postes de relèvement ont été réalisés :

- ✓ 2 curages complets

En 2020, les travaux d'investissements suivants sur l'ensemble du réseau de collecte ont été réalisés :

Opérations	Coût
Remplacement d'une pompe et des guides de pompe au PR des Cors à Fleury-la-Rivière	3 953,00 €

#### 4.2.2 Le traitement

##### Les unités de traitement

Commune	Type de traitement	Capacité (eh)	Capacité (m3/j)	Capacité (kgDBO5/j)	Mise en Service	Type de Réseau
Damery	Boues activées	5 000	900	300	2005	Unitaire et Séparatif
Fleury-la-Rivière	Boues activées	1 400	210	84	1998	Séparatif
Saint-Martin-d'Ablois	Boues activées	4 500	667	270	1991	Séparatif
Vauciennes	Boues activées	600	90	36	1995	Séparatif

## L'autosurveillance

Suite aux obligations réglementaires (arrêté du 22 juin 2007 puis arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5) le délégataire réalise des bilans 24 heures.

En 2020, les bilans réglementaires (analyses sur échantillons moyens sur 24h) ont donc été réalisés en entrée et sortie des 4 stations en fonctionnement de la Collectivité sur ce secteur. Les résultats de conformité sont présentés ci-après :

## Station d'épuration de Damery

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	Pt	pH
Nombre de bilan	12	12	12	5	5	5	12
Domaine de Traitement garanti (kg/j)		240					
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	104,1	141,7	432,0	14,5	14,6	1,9	7,2
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	1,9	0,9	5,1	0,4	0,6	0,1	7,9
Rendement moyen annuel	98,2	99,4	98,8	97,0	96,0	94,3	—
Prescription rejet rendement	97	96	93	85	80	90	—
Concentration moyenne annuelle sortie (mg/l)	6,9	3,3	18,7	1,6	2,2	0,4	—
Prescription rejet concentration	30	25	90	15	20	2	—
Nombre de dépassement du DTG		1					
Nombre de bilan NC	0	0	0	0	0	0	
Nombre de bilan NC dans le DTG	0	0	0	0	0	0	

La STEP est CONFORME en performance.

## Station d'épuration de Fleury-la-Rivière

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	Pt	pH
Nombre de bilan	4	4	4	4	4	4	4
Domaine de Traitement garanti (kg/j)		84					
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	23,6	27,0	75,6	6,1	6,1	0,7	7,1
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	2,5	0,6	5,0	0,4	1,2	0,1	7,8
Rendement moyen annuel	89,5	97,7	93,5	93,2	80,7	82,8	—
Prescription rejet rendement	—	—	—	—	—	80,0	—
Concentration moyenne annuelle sortie (mg/l)	25,6	6,6	51,3	4,3	12,2	1,3	—
Prescription rejet concentration	35	30	90,0	10,0	—	—	—
Nombre de dépassement du DTG		0	0				
Nombre de bilan NC	1	0	1	1		1	
Nombre de bilan NC dans le DTG	1	0	1	1		1	

La STEP est NON CONFORME.

## Station d'épuration de Vauciennes

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	Pt	pH
Nombre de bilan	1	1	1	1	1	1	
Domaine de Traitement garanti (kg/j)		36					
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	1,1	11,0	18,6	1,11	1,11	0,22	8,4
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	0,10	0,04	0,37	0,02	0,41	0,06	6,8
Rendement moyen annuel	90,9	99,6	98,0	98,2	63,1	72,7	—
Prescription rejet rendement	—	—	—	—	—	—	—
Concentration moyenne annuelle sortie (mg/l)	8,0	3,0	31,0	2,0	34,3	5,3	—
Prescription rejet concentration	30	30	90	10	—	—	—
Nombre de dépassement du DTG		0					
Nombre de bilan NC	0	0	0	0			
Nombre de bilan NC dans le DTG	0	0	0	0			

La STEP est CONFORME en performance.

## Station d'épuration de Saint-Martin-d'Ablois

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	Pt	pH
Nombre de bilan	12	12	12	5	5	5	12
Domaine de Traitement garanti (kg/j)		270					
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	267,0	81,5	232,2	17,6	17,7	1,9	8,1
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	1,6	1,3	4,1	0,5	5,0	1,3	7,7
Rendement moyen annuel	99,4	98,4	98,2	97,1	71,9	31,4	—
Prescription rejet rendement	90	80	75	—	70	80	—
Concentration moyenne annuelle sortie (mg/l)	3,6	3,0	9,2	1,2	11,9	3,2	—
Prescription rejet concentration	35	25	125	—	15	2	—
Nombre de dépassement du DTG		0					
Nombre de bilan NC	0	0	0	0	2	4	
Nombre de bilan NC dans le DTG	0	0	0	0	2	4	

La STEP est NON-CONFORME en performance.

## La Production de boues

	Quantités de boues brutes	Siccité moyenne (en %)	Quantités de matières sèches
Station de Damery	179,5 t	25,2 %	45,2 tonnes
Station de Fleury-la-Rivière	98,3 m3	5,20 %	5,1 tonnes
Station de Saint-Martin-d'Ablois	318,6 m3	6,6 %	21 tonnes
Station de Vauciennes	152,2 m3	2,5 %	3,8 tonnes

## Les travaux

En 2020, sur les stations d'épuration, les travaux suivants ont été réalisés :

➤ **Station de Fleury-la-Rivière**

Opérations	Coût
Réparation du poste de recirculation (refoulement, guides de pompes, pompes, ...)	3 094,14 €

➤ **Station de Damery**

Opérations	Coût
Maintenance préventive de la centrifugeuse	10 811,00 €
Remplacement du surpresseur d'eau industrielle	3 482,47 €
Réparation du dévouteur à chaux et de son motoréducteur	1 342,00 €
Remplacement des portes du local surpresseur (suite intrusion)	3 978,00 €

➤ **Station de Saint-Martin-d'Ablois**

Opérations	Coût
Taille des haies	2 420,00 €

➤ **Station de Vauciennes**

Opérations	Coût
Taille des haies	512,00 €

## 4.3. Indicateurs financiers

4.3.1 Prix détaillé d'une facture de 120 m<sup>3</sup> pour la collecte et le traitement des eaux usées au 01/01/2021

COMMUNES	Part Délégitaire		Part Collectivité		A.E.S.N	Facture 120 m3		
	Abonnement	Consommation m <sup>3</sup>	Abonnement	Consommation m <sup>3</sup>	Modernisation des réseaux de collecte	Total H.T pour 120 m <sup>3</sup>	Total T.T.C pour 120 m <sup>3</sup>	Prix moyen TTC m <sup>3</sup>
Boursault	-	-	-	-	-	-	-	-
Damery-Venteuil	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Cormoyeux	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Fleury-la-Rivière	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Romery	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
St Martin-d'Ablois	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Vauciennes	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €

4.3.2 Evolution du prix de l'assainissement, pour 120 m<sup>3</sup> TTC

COMMUNES	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	N/N-1
	TTC	TTC	%
Boursault	-	-	-
Damery-Venteuil	297,22 €	464,86 €	+ 56,40
Cormoyeux	297,22 €	464,86 €	+ 56,40
Fleury-la-Rivière	297,22 €	464,86 €	+ 56,40
Romery	297,22 €	464,86 €	+ 56,40
St Martin-d'Ablois	274,78 €	464,86 €	+ 69,17
Vauciennes	297,22 €	464,86 €	+ 56,40

## 5. Secteur de la Brie des Etangs

### 5.1. Fonctionnement du Service

Le service d'assainissement collectif est géré en régie pour l'ensemble des communes de ce secteur.

Les communes de Baye, Beaunay, Coizard-Joches, Congy, Corribert, Etoges, Fèrebrianges, Mareuil-en-Brie, Montmort-Lucy, Orbais-l'Abbaye, Suizy-le-Franc (en partie), Talus-Saint-Prix et Villevenard sont concernées par un assainissement collectif.

En revanche, les communes de Bannay, Champaubert, Courjeonnet, La Caure, La-Chapelle-sous-Orbais, La-Ville-sous-Orbais, Le Baizil et Suizy-le-Franc (en partie) sont concernées par un assainissement non collectif.

Un contrat de prestation a été mis en place pour assurer l'autosurveillance des stations d'épuration. Ce contrat a été confié à Véolia. Ce contrat se termine au 31 décembre 2021.

Un avenant au contrat de prestation SUEZ de l'ex-Communauté de Communes des Deux Vallées a été réalisé afin de confier l'entretien des PR, l'astreinte, et le curage et l'autosurveillance de la station de Baye. Cet avenant s'est terminé en même temps que le contrat, suite à la résiliation de ce dernier au 31 Décembre 2020 (voir paragraphe 4.1)

Certaines prestations ont été déléguées à des entreprises :

- les vidanges et les nettoyages des fosses, postes de relevage, chasses et décanteurs sont assurées par des entreprises privées. Une consultation est réalisée tous les ans.
- le faucardage des roseaux sur les stations par filtres plantés de roseaux

### 5.2. Indicateurs techniques

#### 5.2.1 La Collecte et le transport des effluents

##### Les Chiffres

La collectivité possède 25 967 ml de réseaux sur ce territoire, répartis en 13 050 ml de réseaux en unitaire et de 12 917 ml de réseaux en séparatif.

En 2018, il y avait 1 362 abonnements de comptabilisés.

##### Les Raccordements

La Communauté de Communes réhabilite progressivement les sites de traitement et équipe progressivement les communes concernées de réseaux d'assainissement. Afin de répartir les coûts dans le temps, les réseaux sont réalisés par tranches successives.

Ainsi, les sites de traitement existants ne desservent pas encore l'ensemble des habitations qu'ils seront susceptibles de desservir à terme.

Commune	Type	Capacité (EH)	Nb habitations raccordées
<b>Baye</b>	Boues activées	600	122
<b>Beunay</b>	Lagunage naturel	150	56
<b>Coizard-Joches</b>	Filtre à sable	150	29
<b>Corribert</b>	Filtre à roseaux + Filtre à sable	50	28
<b>Congy</b>	Filtre à roseaux + Filtre à sable	500	157
<b>Etoges</b>	Lagunage + Filtres à roseaux	500	59
<b>Fèrebrianges</b>	Lagunage naturel	180	54
<b>Lucy</b>	Lagunage naturel	150	48
<b>Montmort</b>	Lagunage naturel	500	177
<b>Mareuil</b>	Lagunage naturel	300	119
<b>Orbais l'Abbaye</b>	Filtre à roseaux + Filtre à sable	700	204
<b>Suizy-le-Franc</b>	Filtre à sable	45	18
<b>Talus-St-Prix</b>	Filtre à roseaux + Filtre à sable	125	47
<b>Villevenard</b>	Filtre à roseaux + Filtre à sable	300	78
<b>Total</b>		<b>4 250</b>	<b>1 196</b>

*\*Données du tableau estimées*

De nombreux travaux de création de réseaux sont donc encore à prévoir afin de raccorder l'ensemble des habitations prévues aux différentes stations d'épuration existantes.

**Les propriétaires ont un délai légal de 2 ans pour effectuer le raccordement de leurs eaux usées au réseau public d'assainissement, à partir de la mise en route de celui-ci.**

#### Les travaux

En 2020, les travaux suivants d'exploitation du réseau ont été réalisés :

- ✓ Curage curatif : 2 interventions

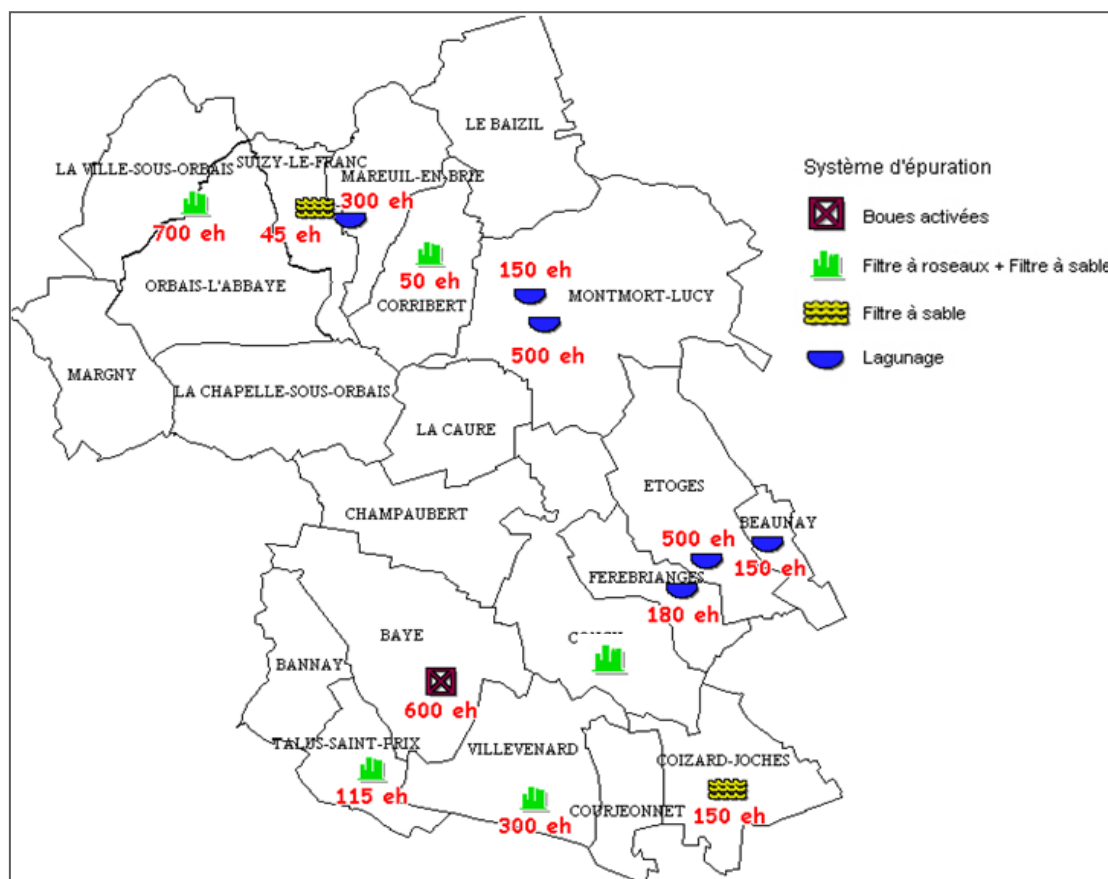
En 2020, les travaux suivants sur les postes de relèvement ont été réalisés :

- ✓ 2 curages complets

### 5.2.2 Le traitement

#### Les unités de traitement

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne gère actuellement 14 stations d'épuration sur ce territoire, réparties sur 13 communes représentant une capacité totale de 4 250 équivalents habitants (EH). Elle gère également 7 postes de relèvement ainsi que plusieurs déversoirs d'orage (Congy, Mareuil-en-Brie, Montmort, Orbais-l'Abbaye, Villevenard).



\*La commune de Margny ne fait plus partie du territoire de la CCPC.

Commune	Type de traitement	Capacité (eh)	Capacité (m3/j)	Capacité (kgDBO5/j)	Mise en Service	Type de Réseau
Baye	Boues activées	600	90	36	1993	Séparatif
Beunay	Lagunage	150	22,5	9	1997	Unitaire
Coizard-Joches	Filtre à sable	150	22,5	9	2001	Séparatif
Corribert	Filtre à roseaux + Filtre à sable	50	10	3	2001	Unitaire
Congy	Filtre roseaux	500	75	30	2015	Unitaire/Séparatif
Etoges	Lagunage + filtres à roseaux	500	75	30	2008	Séparatif
Fèrebrianges	Lagunage	180	27	10,8	1999	Séparatif/Unitaire
Lucy	Lagunage	150	22,5	9	1998	Séparatif/Unitaire
Montmort	Lagunage	500	75	30	2004	Unitaire
Mareuil	Lagunage	300	45	18	1982	Unitaire
Orbais l'Abbaye	Filtre à roseaux + Filtre à sable	700	105	42	2000	Unitaire/Séparatif
Suizy-le-Franc	Filtre à sable	45	6,8	2,7	2003	Séparatif
Talus-Saint-Prix	Filtre à roseaux + Filtre à sable	125	17,3	6,9	2006	Séparatif
Villevénard	Filtre à roseaux + Filtre à sable	300	45	18	2001	Unitaire/Séparatif

\*Données du tableau estimées

## L'Autosurveillance

Suite aux obligations réglementaires (arrêté du 22 juin 2007 puis arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5) la CCPC fait réaliser des bilans sur 24 heures.

C'est la société VEOLIA qui assure cette prestation pour les années 2019 à 2020.

Selon la réglementation en termes de fréquences d'analyses, toutes les stations ne sont pas concernées chaque année par un bilan réglementaire.

En 2020, les bilans réglementaires (analyses sur échantillons moyens sur 24h) ont donc été réalisés en entrée et sortie sur 5 stations en fonctionnement de ce territoire.

Les résultats des bilans réglementaires sont présentés ci-après :

## Station d'épuration de Baye

	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	Pt	pH
Nombre de bilan	2	2	2	2	2	2	2
Domaine de Traitement garanti (kg/j)		35,15					
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	16,3	3,6	13,7	1,8	1,9	0,2	8,1
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	0,4	0,2	0,8	0,1	0,8	0,2	7,8
Rendement moyen annuel	97,4	95,2	94,5	93,5	59,2	18,1	—
Prescription rejet rendement	—	—	—	—	—	—	—
Concentration moyenne annuelle sortie (mg/l)	6,0	3,0	13,0	2,0	13,4	2,9	—
Prescription rejet concentration	—	30	90	10	—	—	—
Nombre de dépassement du DTG		0					
Nombre de bilan NC	0	0	0	0		2	
Nombre de bilan NC dans le DTG	0	0	0	0		2	

La STEP est NON-CONFORME en performance. Le tableau de synthèse ci-dessus a été élaboré sur la base de l'ancien arrêté préfectoral de cette station. Un nouvel arrêté a été rédigé pour cette station, en date du 20 octobre 2020.

## Station d'épuration de Congy

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT				
Débit journalier de référence (m3/j)				Rendement (%)		Concentration sortie (mg/l)		Rendement (%)		Concentration sortie (mg/l)		Concentration sortie (mgN/l)		Concentration sortie (mgN/l)		Rendement (%)		Concentration sortie (mg/l)	
112,5																			
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		30																	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	1		1		1		1		1		1	1	1	1				
	Nombre de mesures réalisées	1		1		1		1		1		1	1	1	1				
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	99,8	2,7	99,2	16,0	99,3	3,0	82,2	34,4	99,7	0,5	0,39	0,03	33,9	89,7	2,31			
Conditions normales	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	1		1		1		1		1		1	1	1	1				
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	99,8	2,7	99,2	16,0	99,3	3,0	82,2	34,4	99,7	0,5	0,39	0,03	33,9	89,7	2,31			
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		0		0		0		0		0		0	0	0	0				
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		0																	

La STEP est CONFORME en performance, mais NON-CONFORME selon la Police de l'Eau.

## Station d'épuration de Montmort

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT				
Débit journalier de référence (m3/j)				Rendement (%)		Concentration sortie (mg/l)		Rendement (%)		Concentration sortie (mg/l)		Concentration sortie (mgN/l)		Concentration sortie (mgN/l)		Rendement (%)		Concentration sortie (mg/l)	
75																			
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		1,7																	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	1/2		1/2		1/2		1/2		1/2		1/2	1/2	1/2	1/2				
	Nombre de mesures réalisées	1		1		1		1		1		1	1	1	1				
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	64,3	15,0	41,2	30,0	0,0	3,0	21,2	12,7	0,0	7,8	6,8	0,40	4,52	28,6	0,40			
Conditions normales	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	1		1		1		1		1		1	1	1	1				
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	64,3	15,0	41,2	30,0	0,0	3,0	21,2	12,7	0,0	7,8	6,8	0,40	4,52	28,6	0,40			
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		0		0		0				0									
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		0																	

La STEP est CONFORME en performance, mais NON-CONFORME selon la Police de l'Eau.

## Station d'épuration de Mareuil en Brie

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
Débit journalier de référence (m3/j)	45	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	
																	Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	1/2		1/2		1/2		1/2		1/2		1/2	1/2	1/2	1/2		
	Nombre de mesures réalisées	1		1		1		1		1		1	1	1	1		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	84,5	13,0	89,4	30,0	97,0	3,00	70,1	18,3	70,6	17,8	16,7	0,22	0,25	51,0	2,4	
Conditions normales	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	1		1		1		1		1		1	1	1	1		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	84,5	13,0	89,4	30,0	97,0	3,00	70,1	18,3	70,6	17,8	16,7	0,22	0,25	51,0	2,4	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O		O		O		O		O		O	O	O	O		
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		O															

La STEP est CONFORME en performance, mais NON-CONFORME selon la Police de l'Eau.

## Station d'épuration d'Orbais l'Abbaye

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
Débit journalier de référence (m3/j)	105	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	
																	Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	1		1		1		1		1		1	1	1	1		
	Nombre de mesures réalisées	1		1		1		1		1		1	1	1	1		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	99,3	2,0	94,4	28,0	98,8	3,0	3,1	51,4	88,8	5,9	5,20	0,31	45,20	6,5	6,02	
Conditions normales	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	1		1		1		1		1		1	1	1	1		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	99,3	2,0	94,4	28,0	98,8	3,0	3,1	51,4	88,8	5,9	5,20	0,31	45,20	6,5	6,02	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O		O		O						O					
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		O															

La STEP est CONFORME en performance.

#### Remarques sur les conformités :

- **Station de Congy** : la station fonctionne correctement d'un point de vue du traitement de l'eau, mais la Police de l'Eau évalue cette station de manière NON CONFORME, car les trop-pleins des postes d'alimentation des filtres ne sont pas télésurveillés et sont considérés comme des points règlementaires de déversement au milieu naturel (point A2 et A5). La CCPC a déjà répondu qu'il était compliqué pour l'heure de télésurveiller ces points car la station se situe en zone blanche et la télécommunication est impossible à ce jour.
- **Station de Mareuil-en-Brie** : la station fonctionne correctement d'un point de vue du traitement de l'eau, mais la Police de l'Eau évalue cette station de manière NON CONFORME, car l'arrêté préfectoral est échu. La CCPC travaille sur une solution pour obtenir un nouvel arrêté.
- **Station de Montmort** : la station fonctionne correctement d'un point de vue du traitement de l'eau, mais la Police de l'Eau évalue cette station NON CONFORME, car le prestataire n'a pas réalisé le bilan 24h conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 (Absence de mesure du débit en entrée). De plus, la Police de l'Eau considère l'existence de points de déversement A2 et A5, qu'il est difficile de télésurveiller (absence d'électricité).

#### La Production de boues

Les boues issues de la station d'épuration de Baye ont été évacuées par l'entreprise Assainissement Marnais en juillet 2020, pour être traitées sur la station d'épuration de Châlons-en-Champagne dans le département de la Marne.

Les fosses toutes eaux collectives des stations d'épuration de Suizy-Le-Franc et Coizard-Joches sont également vidangées respectivement tous les ans. Les matières de vidange sont envoyées sur la station d'épuration de Châlons-en-Champagne dans le département de la Marne.

La production de boues est présentée dans le tableau suivant :

	Quantités de boues brutes (en m3)	Siccité moyenne (en %)	Quantités de matières sèches (en tonnes)
Station de Coizard-Joches	20		
Station de Suizy-le-Franc	20		
Station de Baye	171,2	3,23	5,55 tonnes

#### Les travaux

En 2020, la collectivité a réalisé les travaux suivants :

Opérations	Coût
Remplacement d'une pompe sur le poste de relèvement de Villevenard	2 283,01 €
Curage et traitement des roseaux au lagunage de Mareuil-en-Brie	15 553,00 €
Curage et traitement des roseaux au lagunage de Fèrebrianges	8 438,00 €
Débroussaillage de la station de Mareuil-en-Brie	3 978,00 €
Taille des saules têtards et abatage d'un peuplier au lagunage de Mareuil-en-Brie	1 183,00 €

Faucardage des roseaux sur les filtres plantés de roseaux	4 830,00 €
---	------------

### 5.3. Indicateurs financiers

#### 5.3.1 Prix détaillé d'une facture de 120 m<sup>3</sup> pour la collecte et le traitement des eaux usées au 01/01/2021

COMMUNES	Part Déléataire		Part Collectivité		A.E.S.N	Facture 120 m3		
	Abonnement	Consommation m <sup>3</sup>	Abonnement	Consommation m <sup>3</sup>	Modernisation des réseaux de collecte	Total H.T pour 120 m <sup>3</sup>	Total T.T.C pour 120 m <sup>3</sup>	Prix moyen TTC m <sup>3</sup>
Baye	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Beunay	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Coizard-Joches	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Corribert	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Congy	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Etoges	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Fèrebrianges	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Montmort-Lucy	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Mareuil-en-Brie	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Orbais l'Abbaye	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Suizy-le-Franc	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Talus-St-Prix	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €
Villevénard	-	-	80 €	2,67 €	0,185 €	422,60 €	464,86 €	3,874 €

#### 5.3.2 Evolution du prix de l'assainissement entre 2020 et 2021, pour 120 m<sup>3</sup> TTC

COMMUNES	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	N/N-1
	T.T.C	T.T.C	%
Baye	196,02 €	464,86 €	+ 137,14
Beunay	196,02 €	464,86 €	+ 137,14
Coizard-Joches	196,02 €	464,86 €	+ 137,14
Corribert	196,02 €	464,86 €	+ 137,14
Congy	196,02 €	464,86 €	+ 137,14
Etoges	196,02 €	464,86 €	+ 137,14
Fèrebrianges	196,02 €	464,86 €	+ 137,14
Montmort-Lucy	196,02 €	464,86 €	+ 137,14
Mareuil-en-Brie	196,02 €	464,86 €	+ 137,14
Orbais l'Abbaye	196,02 €	464,86 €	+ 137,14
Suizy-le-Franc	196,02 €	464,86 €	+ 137,14
Talus-St-Prix	196,02 €	464,86 €	+ 137,14
Villevénard	196,02 €	464,86 €	+ 137,14

## 6. Etude globale sur les compétences des services eau potable et assainissement

Fin de l'année 2020, une étude sur les compétences des services eau potable et assainissement a été lancée. Les bureaux d'études OMNIS et EGIS ont été retenus pour réaliser cette mission.

Cette étude a pour objet de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques dans le cadre de l'exercice de ces compétences. D'une manière générale, cette étude doit constituer une aide à la décision pour les élus afin de permettre la mise en place de nouveaux services à une échelle pertinente tant d'un point de vue technique qu'économique, et permettant ainsi une gestion plus durable de son nouveau patrimoine.

Le rendu de l'étude est envisagé pour le premier semestre 2022.

## 7. Synthèse financière de l'année 2020

### 7.1. Montants financiers

#### 7.1.1 Section de fonctionnement

Les chiffres suivants sont indiqués en euro TTC.

<b>DEPENSES</b>	<b>973 456,39</b>
Charges à caractère général	502 578,98
Charges de personnel	184 497,21
Autres charges	3 276,04
Charges financières	64 404,74
Charges exceptionnelles	185 836,42
Atténuation de produits	32 863,00
<b>RECETTES</b>	<b>1 567 220,19</b>
Vente de produits	1 512 742,12
Subventions d'exploitation	49 523,69
Autres produits	0,46
Produits exceptionnels	300,02
Atténuation de charges	4 653,90

## 7.1.2 Section d'investissement

Les chiffres suivants sont indiqués en euro TTC.

<b>DEPENSES</b>	<b>1 238 852,56</b>
Montant du remboursement de la dette	346 606,99
Régulations comptables	1 260,00
Montant des dépenses d'équipement	893 985,57
<b>RECETTES</b>	<b>389 510,30</b>
TVA	47 548,23
Montant des subventions perçues en 2020	306 432,07
Régulations comptables	1 830,00
Prêt	33 700,00

## 7.2. Etat de la dette et durée d'extinction

Les chiffres suivants sont indiqués en euro TTC.

<b>Encours de la dette au 31/12/2019</b>		3 367 149,12
<b>Montant remboursé durant l'exercice 2019</b>	<b>En capital</b>	346 606,99
	<b>En intérêts</b>	64 404,74

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts.

La durée d'extinction de la dette est de 6 ans.

## 7.3. Amortissements

Les chiffres suivants sont indiqués en euro TTC.

<b>Amortissements des immobilisations</b>	997 126,55
<b>Reprise des subventions</b>	392 874,38

## 8. Perspectives 2021

En 2021, la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne prévoit la réhabilitation des stations d'épuration suivantes :

- ✓ Station d'épuration de Saint-Martin-d'Ablois : remplacement de la filière boue, mise aux normes de l'autosurveillance, changement des armoires électriques et améliorations diverses.
- ✓ Réseaux d'assainissement Rue Julien Ducos à Saint-Martin-d'Ablois : réhabilitation des réseaux
- ✓ Station d'épuration de Dormans : reconstruction de la station d'épuration
- ✓ Réhabilitation du système d'assainissement de La-Neuville-aux-Larris

Les opérations programmées en 2020 ont été pour la plupart reportées en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Différents travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement sont programmés dans le cadre d'opérations d'aménagement de voiries dans plusieurs communes.

## Partie 2 - L'Assainissement Non Collectif

# 1. Présentation du SPANC

## 1.1. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

L'assainissement non collectif désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, l'épuration et l'infiltration des eaux usées domestiques générées par les immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a confié aux communes la compétence de contrôle des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC).

Le SPANC a été étendu sur l'ensemble de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2017, par la création du règlement de service et la mise en place des redevances de contrôle sur tout le territoire.

## 1.2. Périmètre d'activité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Service Public d'Assainissement Non Collectif couvre donc l'ensemble du territoire de la CCPC soit les 53 communes qui la composent.

## 1.3. Les missions

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pour mission :

- L'examen de conception, sur dossier, des projets d'assainissement non collectif des installations neuves ou à réhabiliter (A),
- La vérification de l'exécution des travaux, sur le terrain, des installations neuves ou à réhabiliter (B),
- La vérification du bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes (C),
- La vérification du bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes dans le cadre de la vente (D),
- L'information et le conseil des particuliers, professionnels et collectivités en matière d'assainissement non collectif.

## 1.4. Le mode de gestion

Un technicien est dédié à temps partiel à :

- la réalisation des contrôles,
- la gestion du service,
- le suivi des prestataires,
- l'information et le conseil auprès des particuliers, professionnels et collectivités.

Les contrôles suivants sont réalisés en régie par le technicien du service :

- Examen de la conception (A),
- Vérification de l'exécution des travaux (B),
- Vérification du bon fonctionnement dans le cadre de vente (D).

## 2. Indicateurs techniques

### 2.1. Indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif (D302.0)

Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs de performance ont été définis au niveau national. Ceux-ci permettent de suivre les différentes composantes du service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances. Ces outils de pilotage facilitent l'inscription des services dans une démarche de progrès.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions standardisées, élaborées par un groupe de travail associant des experts représentatifs des acteurs de la gestion des services d'eau : représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés.

Ces indicateurs doivent maintenant être renseignés chaque année par l'ensemble des services au sein du rapport annuel sur le prix et la qualité des services, prévu à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ils constituent la base des informations collectées au sein de l'observatoire.

A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif	Exercice 2019	Point
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	NON	0/20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI	20/20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	OUI	30/30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	OUI	30/30
B. – Éléments facultatifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif	Exercice 2019	Point
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	0/10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	NON	0/20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	NON	0/10

L'évaluation du nombre d'habitants desservis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif n'est pas établie à ce jour sur l'ensemble de la CCPC. (Indicateur D301.0)

## 2.2. Contrôles réalisés en 2020

Communes	Examen de la conception (A)	Vérification de l'exécution des travaux (B)	Vérification du fonctionnement (C, D)
Bannay	0	1	0
Baslieux Sous Châtillon	0	0	0
Baye	0	1	3
Beaunay	0	0	0
Belval Sous Châtillon	1	3	3
Binson et Orquigny	0	0	0
Boursault	0	0	1
Champaubert	0	4	1
Champlat et Boujacourt	1	0	0
Champvoisy	0	4	9
Châtillon sur Marne	0	0	0
Coizard-Joches	1	0	0
Congy	0	0	0
Cormoyeux	0	0	0
Corribert	0	0	1
Courjeonnet	0	0	1
Courthiezy	0	0	6
Cuchery	1	0	0
Damery	0	0	0
Dormans	0	2	2
Etoges	0	1	3
Fèrebrianges	0	1	0
Festigny	0	1	5
Fleury La Rivière	0	0	0
Igny-Comblizy	1	0	1
La Caure	0	0	0
La Chapelle sous Orbais	0	0	0
La Neuville aux Larris	0	0	0
La Ville sous Orbais	0	1	0
Le Baizil	4	1	4
Le Breuil	1	2	6
Leuvrigny	3	1	2
Mareuil Le Port	0	0	11
Mareuil En Brie	0	0	1
Montmort Lucy	1	9	2
Nesle Le Repons	1	1	0
Oeuilly	0	0	8
Orbais l'Abbaye	0	0	1
Passy-Grigny	0	1	0
Reuil	0	1	2
Romery	0	0	0
Saint Martin d'Ablois	0	0	1
Sainte Gemme	0	0	1
Suizy-le-Franc	0	1	1
Talus Saint Prix	0	0	0
Troissy	0	0	1
Vandières	4	1	2
Vauciennes	0	0	0
Venteuil	0	0	0
Verneuil	2	3	5
Villers sous Châtillon	0	0	0
Villevénard	0	0	0
Vincelles	0	1	1
<b>TOTAL 2020</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>85</b>

### 2.3. Taux de conformité

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.

Le taux prend en compte les installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité ainsi que les installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement.

Le taux de conformité sur le territoire de la CCPC est de 38,3 %. (Voir tableau ci-après).

Au 31/12/2020	PROJET	Nombre installations	CONFORME	NON CONFORME					Taux de conformité
				ABSENCE d'installation	Danger pour la santé	Sans Danger pour la santé des personnes	Défauts d'entretien et d'usure	Autre	
<b>CCPC</b>	<b>51</b>	<b>1192</b>	<b>153</b>	<b>275</b>	<b>460</b>	<b>273</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>38,3%</b>
Bannay		16	5		8	3			50,0%
Baslieux Sous Châtillon		5			3	2			40,0%
Baye	2	22	3	7	9	3			27,3%
Beunay		3				3			100,0%
Belval Sous Châtillon		74	7	12	30	23	2		43,2%
Binson et Orquigny									/
Boursault		15		4	9	2			13,3%
Champaubert		62	9	7	28	15	3		43,5%
Champlat et Boujacourt		59	5	14	21	18	1		40,7%
Champvoisy	2	28	4	11	8	4		1	32,1%
Châtillon sur Marne		22	1	2	6	13			63,6%
Coizard-Joches	1	17	1	4	3	9			58,8%
Congy	1	11		1	2	8			72,7%
Cormoyeux	1								/
Corribert		5		1	3		1		20,0%
Courjeonnet	1	4	2	1		1			75,0%
Courthiezy	1	18		7	7	4			22,2%
Cuchery		3	1		1	1			66,7%
Damery		2	1			1			100,0%
Dormans	1	16	4	5	3	4			50,0%
Etoges	5	61	40	2	4	11	1	3	90,2%
Fèrebrianges		2	1					1	100,0%
Festigny	1	21	3	5	8	5			38,1%
Fleury La Rivière									/
Igny-Comblizy	1	6		3	3				0
La Caure		15	4	1	6	4			53,3%
La Chapelle sous Orbais		21	2	3	10	4	2		38,1%
La Neuville aux Larris									/
La Ville sous Orbais		27	3	10	3	10	1		51,9%
Le Baizil	4	39	9	9	15	4	2		38,5%
Le Breuil	2	25	2	7	7	9			44,0%
Leuvrigny	4	21	8	3	7	3			52,4%
Mareuil Le Port		7		1	5	1			14,3%
Mareuil En Brie		50		35	12	3			6,0%
Montmort Lucy	3	100	22	10	42	23	3		48,0%
Nesle Le Repons		4	2	1		1			75,0%
Oeuilly	1	26	1	11	11	3			15,4%
Orbais l'Abbaye		37		9	21	7			18,9%
Passy-Grigny		78	3	22	31	17	5		32,1%
Reuil	1	7	1	2	4				14,3%
Romery									/
Saint Martin d'Ablois	1	4		1	1	2			50,0%
Sainte Gemme		9		2	4	3			33,3%
Suizy-le-Franc	4	28	1	10	2	14	1		57,1%
Talus Saint Prix		9		2	4	3			33,3%
Troissy	1	9	1	1	5	2			33,3%
Vandières	4	160	1	39	98	20	2		14,4%
Vauciennes									/
Venteuil									/
Verneuil	6	28	3	8	13	3		1	25,0%
Villers sous Châtillon	1								/
Villevenard	2	12	3	2	3	3		1	58,3%
Vincelles		4				4			100,0%

### 3. Indicateurs financiers

#### 3.1. Redevances d'assainissement non collectif

En date du 27 septembre 2017, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne a adopté les tarifs des redevances d'assainissement non collectif, applicables à l'ensemble des usagers du SPANC à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

	Examen de la conception (A)	Vérification de l'exécution des travaux (B.1)	Contre-visite pour malfaçon (B.2)	Vérification du fonctionnement (C)	Vérification du fonctionnement dans le cadre de vente (D)
CCPC	45,00 € HT	75,00 € HT	75,00 € HT	120,00 € HT	120,00 € HT

#### 3.2. Compte administratif 2020

Recettes de fonctionnement		
	Libellé	Montant HT
	Excédent reporté	2 024,76 €
	Redevances d'assainissement non collectif	13 275,00 €
	Subvention d'équilibre	13 732,00 €
	Recettes exceptionnelles	0,80 €
	<b>TOTAL</b>	<b>29 032,56 €</b>
Dépenses de fonctionnement		
	Libellé	Montant HT
	Charges à caractère général	16 257,12 €
	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	19 125,98 €
	<b>TOTAL</b>	<b>35 383,10 €</b>

Recettes d'investissement		
	Libellé	Montant HT
	Solde d'exécution reporté	7 073,17 €
	Travaux sous mandat	101 302,21 €
	<b>TOTAL</b>	<b>108 375,38 €</b>
Dépenses d'investissement		
	Libellé	Montant HT
	Travaux sous mandat	124 782,84 €
	<b>TOTAL</b>	<b>124 782,84 €</b>

## 4. Perspectives 2021

### 4.1. Mise à jour du règlement et des redevances

En décembre 2020, la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne a délibéré sur la modification du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, ainsi que pour une mise à jour des tarifs des redevances de contrôles qui s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### 4.2. Opération groupée de réhabilitation

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne prévoit de finaliser la démarche initiée par l'ancienne Communauté de Communes de la Brie des Etangs en 2016. Elle propose aux propriétaires volontaires, dont l'installation d'assainissement non collectif a été jugée non conforme par le SPANC, de participer à l'opération groupée de réhabilitation.

L'objectif pour les propriétaires était d'obtenir les aides du 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux de mise en conformité. Ces aides ont pris fin au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La consultation de l'entreprise de travaux a été lancée en décembre 2019. Ainsi en 2020, les propriétaires participant à l'opération groupée de réhabilitation bénéficieront des travaux projetés.

### 4.3. Communication

En 2021, la Communauté de Communes prévoit la création de 2 plaquettes d'information, l'une de présentation du service à destination des élus, l'autre portant sur la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, à destination des usagers.

### 4.4. Zonage d'assainissement

Fin 2018-début 2019, une enquête a été réalisée sur l'ensemble des communes afin de déterminer les besoins concernant les documents de zonages d'assainissement.

En 2019, une consultation a été lancée pour retenir un bureau d'étude qui a pour mission la réalisation des études de zonages d'assainissement en 2020, 2021 et 2022, pour les communes ne possédant pas ce document ou celles dont les zones d'assainissement doivent être actualisées.

## LEXIQUE

AC : Assainissement Collectif

ANC : Assainissement Non Collectif

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène en 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DSP : Délégation de Service Public

EH : Equivalent Habitant

MES : Matières En Suspension

NTK : Azote Total Kjeldhal

PT : Phosphore Total

SPANC : Service Public Assainissement Non Collectif

STEP : Station d'Épuration